

Ecole Jacques-Yves Cousteau, 86 800 Bignoux, année 2012-2013
Compte-rendu de la réunion du premier Conseil d'école,
12 novembre 2012

Etaient présents :

Les représentants de la mairie : M. Thévenet, M. Tomassin et Mme Sorin

Les représentants de parents d'élèves : Mme Lassus, Mme Micaud, Mme Charron, Mme Tricot et Mr Lebault,

Les enseignants : Mme Colin, Mme Bonnet, Mme Brosset, Mme McDonnell, Mme Blondel et Mr Bourriaud.

Les ATSEM : Mme Colinet et Mme Royoux

Etaient excusés :

Mme Montels, IEN

Mr Garcia, maire

Mr Marmisse, enseignant

les enseignants du RASED

Mme Colin remercie la municipalité, les parents d'élèves et l'équipe enseignante pour l'accueil qu'ils lui ont fait en début d'année. Elle remercie également Mr Gilg, ancien directeur, pour sa disponibilité.

Début de séance à 18h35

Rappel de l'ordre du jour

1. Rôle et attributions du conseil d'école :

Les élections se sont déroulées par correspondance le vendredi 15 octobre ; 165 inscrits, 114 votants, 18 blancs/nuls, soit 96 suffrages exprimés (58% des inscrits). Les 5 sièges ont été pourvus par Mmes Tricot, Charron, Lassus, Micaud, M. Lebault. Il y a trois personnes suppléantes : Mme Simon, Mme Chatelier et Mme Gonnord.

Les attributions du conseil d'école sont définies par les articles D411-1 et suivants du code de l'éducation. (renvoi au document transmis par les représentants des parents d'élèves).

2. Approbation du procès-verbal du 3^{ème} conseil d'école 2011-2012 :

Les points abordés ont été les suivants :

- carte scolaire 2012-2013 (118 à 120 enfants attendus),
- pas d'accueil pour les TPS,
- bilan des classes transplantées,
- sortie au parc de la récréation,
- fête de fin d'année,
- bureau des élections,
- questions des parents : cantine, quotient familial, investissements communaux prévus cet été.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Vote du règlement intérieur :

Le règlement intérieur appelle les remarques suivantes :

- Point 4 : « les sanctions prises contre les familles » ; il n'y a pas à avoir de sanction de la part des enseignants. Néanmoins, il convient de rappeler l'importance de la ponctualité (retards répétitifs visés). En cas de retard, l'enfant doit être accompagné en classe par le parent.
- Point 7 : les cagoules et les tours de cou ne sont pas « préférables aux écharpes » mais obligatoires en maternelle. En conséquence, les écharpes sont interdites en maternelle uniquement.

– Point 5 : pour une maladie chronique, la prise de médicament est possible dans le cadre d'un PAI. Le nouveau règlement intérieur est approuvé à l'unanimité. Il sera modifié et transmis aux parents.

4. Les effectifs :

-> 2012- 2013 : 113 élèves scolarisés
PS-MS : 23 élèves (16 PS, 7MS),
MS-GS : 25 élèves (8 MS, 17 GS),
CP-CE1 : 21 élèves (15 CP, 6 CE1),
CE1-CE2-CM1 : 20 élèves (6 CE1, 10 CE2, 4CM1),
CM1-CM2 : 24 élèves (7 CM1, 17 CM2).

Il n'y aura pas d'admission de TPS en janvier 2013.

-> 2013-2014 :

Selon les prévisions, 106 élèves seront scolarisés (17 CM2 partent, 10 entrants selon les registres de la mairie) soit 21.2 élèves par classe sur 5 classes. Les enseignants demandent à la mairie et aux parents d'élèves de transmettre leurs connaissances des nombres de naissances en 2011 et 2012 et des prévisions de constructions immobilières.

5. Présentation des projets pour 2012-2013 :

Cf PJ « projets de l'année au 12/11/12 »

6. Travaux :

- Travaux réalisés cet été : rénovation de la classe rose/verte; mise en place d'une bâche sur le bac à sable; les sanitaires des primaires ont été complètement refaits. L'équipe enseignante remercie la mairie
- Les demandes de travaux pour 2012-2013: rondin à enlever près du toboggan; point d'eau inutilisable dans la classe bleue; problème du photocopieur; gâche électrique au portail demandée depuis 2 ans.

7. Hygiène et sécurité :

Exercice incendie : Un premier exercice a permis d'évacuer les 4 classes en 2 min 30. L'alarme incendie de la classe CM1-CM2 est branchée sur la médiathèque.
Le plan de confinement doit être revu.

8. Les finances :

Au 28/09/12, solde de la coopérative scolaire :	808,22€
Participations des parents :	+ 1122
Achats de petit matériel :	- 250
Affiliation USEP :	- 450
Cotisation OCCE :	- 250
Au 12/11/12, le solde s'élève à	980,22€

L'équipe enseignante remercie les financeurs :

- La mairie : participation aux transports, prise en charge de la location du bassin de la piscine, participation de 80€ par enfant de CM, par année pour les classes transplantées de l'école.
- L'APE : participation pour 10 transports à hauteur de 100€ /transport, participation de 500€ pour les cycles piscine/gym et 400€ pour la classe transplantée.
- L'Ecole des sports pour les frais de transport à la piscine.

L'école a reçu un don d'ordinateurs. Afin d'installer des écrans plats, la mairie accepte une rallonge de budget de 250 €.

Mr Thévenet étudie l'installation et les problèmes de la connectique.

9. Questions des parents :

-> Sur l'encadrement :

- de la garderie : durant l'accueil du matin et du soir, les lundis et vendredis, on compte environ 30 enfants avec un pic de présence durant l'accueil gratuit « 8h40-8h50 ». 40 élèves en moyenne sont présents à la garderie du soir les mardis et jeudis. Pour un accueil des enfants sans activité, la réglementation n'impose pas le nombre d'encadrant. Les deux personnes titulaires chargées de la surveillance ne disposent pas de formation spécifique. La jeune volontaire en service civique est chargée de proposer des animations pendant le temps péri-scolaire. Elle est également en soutien de l'aide aux devoirs mais aussi de la surveillance des cantine/garderie. Néanmoins, elle n'est pas responsable et ne peut pas rester seule avec les enfants.

- de la récréation du midi : entre 13h20 et 13h50, les enfants concernés par l'aide personnalisée sont sous la responsabilité de l'enseignant. Les autres élèves sont sous la responsabilité de la mairie. Les enfants sont surveillés par 3 personnes jusqu'à 13h30 puis, par deux personnes de 13h30 à 13h50.

- du dortoir : on constate effectivement un manque de place du début de l'année jusqu'aux vacances de la Toussaint puisque certains enfants de moyenne section éprouvent encore le besoin de dormir. Enfin, tous les enfants de petite section retournent à l'école l'après-midi ce qui explique le manque de places.

Les représentants de la mairie rappellent que les charges de personnel représentent 50% du budget de fonctionnement de la commune. Dans ces conditions, il n'est pas possible de recruter une ATSEM supplémentaire.

Face à ce constat, il a été proposé de constituer un groupe de travail "mairie-parents" pour réfléchir ensemble sur les qualités d'accueil péri-scolaire et essayer d'y apporter des solutions. Un rendez-vous doit être pris avec M. Thevenet, en charge des affaires scolaires pour discuter des modalités de mise en place.

Il serait également important de communiquer auprès des parents sur le but du service gratuit de la garderie et de l'utilisation qu'il faut en faire afin de réduire le nombre d'enfants (si les parents peuvent s'organiser autrement).

-> La cantine scolaire accueille 90 enfants sur 113 sur deux services.

-> Sur les locaux : une demande d'installation de compartiment/séparation dans les toilettes des petits a été formulée par les représentants des parents d'élèves. Sujet à l'étude compte tenu de la place dans les toilettes....

Le prochain conseil d'école aura lieu le 4 mars 2013 à 18h30.

Fin de séance à 20h45

La secrétaire

Mme Micaud

La présidente

Mme Colin